Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260702-2026_59-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56550)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet 2026 à 20 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Le Maire, Maryvonne LE FORESTIER.

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Françoise RIGAL, Marie-Claire PIQUEMAL, Elisabeth RIO, Alain QUÉRÉ, Éric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON

ABSENCES ET POUVOIRS **:**
Jean-Louis KERGARAVAT – Donne pouvoir à Maryvonne LE FORESTIER
Antoine AUDIC – Donne pouvoir à Xavier ROBIN
Marc HAMONIC – Donne pouvoir à Élisabeth RIO
Charlotte LEPRÊTRE – Donne pouvoir à Julie CRUZ

Est nommée secrétaire de séance : Maëva LE PAIH

Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-59

TARIF GARDERIE

Madame Catherine LORANS, Adjointe Enfance-jeunesse, informe le Conseil que sa commission s'est réunie le 25 juin et propose de mettre en application une pénalité de 5€/quart d'heure en cas de retard dans la reprise en charge des enfants en soirée à partir de 19h .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le tarif de 5€ le quart d'heure de garderie après 19h à compter du 1er septembre 2026

Le Maire
Maryvonne LE FORESTIER